



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 15 DECEMBRE 2020 A 20H15**

Ordre du jour (modifié en séance)

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation
7. Préavis no. 58 relatif à l'adoption du plan d'affectation intercommunal « Rives du lac »
8. Préavis no. 55 relatif à la révision des statuts de l'ORPC (Organisation de la Protection civile du district de Nyon)
9. Préavis no. 56 relatif au budget 2021
10. Préavis no. 57 relatif à une demande d'emprunter 2 millions
11. Propositions individuelles et divers

1. 21 personnes sont présentes, 11 sont excusées (P. Blanchard, X. Boquillon, S. Dassio, M.-N. Favarger Schmidt, J.-P. Fonta, N. Heinzelmann, D. Levy, J. Levy, C. Neumann, A. Weil, N. Wermuth Keyaerts). 3 sont absentes (D. Lemme, M. Lüthi, O. Semoroz). La majorité est fixée à 11. Le quorum est atteint.
Le Président annonce une modification de l'ordre du jour avec, au point 6, la nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020**
La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. **Communications du Bureau**

Le Président lit la lettre de démission d'Eric Bouendé Tomfeun pour cause de déménagement. Il relate que l'année 2020 a été pénible pour beaucoup de gens à cause de la Covid 19, de la perte d'emploi ou de chiffre d'affaires. Il se demande si nous avons été assez prudents ! La situation actuelle est pire qu'aux mois de mars et avril et l'on annonce une 3^{ème} vague après les fêtes. Une assemblée comme celle de ce soir dépasse le nombre imposé par nos autorités cantonales mais, comme c'est une assemblée politique, elle est autorisée et nous respectons les dispositions d'hygiène et de distanciation. A regret, il annonce qu'il n'y aura ni verrée ni collation. La Préfecture nous a fait savoir que nous ne pouvions pas reporter la séance de ce soir car il était impératif d'accepter ou de refuser le budget, sauf si le quorum n'était pas atteint.

Le Président remercie tout le monde pour l'intérêt porté aux séances, celles-ci se déroulant toujours dans la bonne entente avec la Municipalité.

Ses remerciements vont aux membres du Bureau C. Chatton, J.-L. Jacquinod, E. Bolay, S. Dassio, E. Egger, K. Reynisdottir et M. Martinez Castro, sans oublier A. Katzarkoff qui participe aux séances de dépouillement.

Il félicite la secrétaire, L. Ramseyer, pour la rédaction des procès-verbaux, qui sont toujours acceptés à l'unanimité.

Ses remerciements vont également au personnel administratif et tout particulièrement à S. Muraca, Boursière, ainsi qu'aux trois employés responsables de l'entretien et de l'embellissement de la Commune pour leur excellent travail. Il souhaite à tous un joyeux Noël et un beau Nouvel-an, en espérant que l'année 2021 soit meilleure que 2020.

Il prie l'assemblée de se lever pour honorer les personnes décédées cette année à Tannay :

Mmes et MM. Michel Beaux, Igor Dolezel, Sylviane Frey, Joan Pibouleau, Pineda Renata et Ruth de Pourtalès.

Il y associe le décès très récent du père de Fabrice Nassisi.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic S. Schmidt rappelle que nous venons de vivre une année compliquée avec cette crise sanitaire. Les réactions aux mesures du Conseil fédéral sont très contrastées et disent la difficulté qu'il y a à prendre les bonnes décisions afin d'enrayer la pandémie qui plonge de nombreuses familles dans la souffrance, qui met à mal l'économie et qui appauvrit nos contacts sociaux.

Il informe que la Municipalité a à nouveau accordé des allègements de loyers aux gérants de locaux dont elle est propriétaire, qu'elle a offert un bon d'achat de 50 francs aux seniors à faire valoir dans les restaurants, épicerie ou institut de beauté de Tannay. Les aînés ont été informés que l'administration était à leur disposition s'ils avaient besoin d'aide.

Le 12.11.2020, Mme le Préfet a effectué sa visite annuelle. Elle a été satisfaite de constater la bonne gestion de l'administration et l'excellent esprit qui y règne. La Municipalité a manifesté son inquiétude quant au poids que représente l'augmentation constante de la facture sociale et de la péréquation.

Comme chaque année, les employés ont été conviés pour un entretien de fin d'année. Il en ressort que leur travail s'effectue à bonne satisfaction, tant pour les employés administratifs que les employés extérieurs.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 01.01.2018, le processus de naturalisation est plus complexe et occasionne plus de travail à Mme Ramseyer, responsable de l'Office de la population. Depuis la mise en vigueur de cette nouvelle façon de faire, la Commission de naturalisation – composée de quatre membres du Conseil et du Syndic – s'est réunie à 9 reprises. Elle a traité 24 demandes de naturalisation, donc 9 ont abouti et 15 sont en cours de procédure. À ces 24 dossiers, il faut ajouter 14 demandes de jeunes de moins de 18 ans, lesquels sont dispensés d'audition par la Commission. Pour ce qui est de la nationalité des requérants, les français sont les plus nombreux, suivis des espagnols, des italiens et des américains.

Le Syndic rappelle que 2021 est une année d'élections communales. Le premier tour est fixé au 7 mars et le second au 28 mars si nécessaire. On renouvelle la Municipalité et le Conseil communal. La séance d'assermentation, présidée par Mme le Préfet, se tiendra le 31.05.2021 à 19h. Les nouveaux élus entreront en fonction le 1^{er} juillet. Il souhaite que les Conseillers soient nombreux à s'inscrire avec un délai au 18.01.2021 à 12h.

Il souhaite à tous une très bonne année et une excellente santé et souligne la bonne collaboration entre le Conseil et la Municipalité, avec un merci tout particulier au Président. Suite à l'annulation du repas traditionnel et de la sortie d'été, la Municipalité a décidé d'accompagner ses bons vœux d'un bon de 50 francs valable dans les commerces locaux.

Le Syndic estime que cette crise sanitaire nous plongera encore dans beaucoup d'incertitudes et nous obligera à nous adapter aux circonstances. Son message : gardez espoir et soyez prudents durant les fêtes, bonne année à tous !

N. Pulver Piccot présente le projet de création d'une nouvelle association dédiée à l'enfance et à la jeunesse de Terre Sainte (APEJ) qui regroupera l'AJET et l'ASCOT. Les 9 Municipalités de Terre Sainte ont d'ores et déjà accepté le principe d'un regroupement. Il appartient maintenant à chaque Conseil communal de Terre Sainte de se prononcer sur les statuts pour que la nouvelle association puisse être créée. Un préavis dans ce sens sera présenté au printemps au Conseil à Tannay, soumis au préalable à la commission ad hoc.

G. van Gelder revient sur la question posée par M. Polydor lors du dernier Conseil concernant un éventuel remboursement demandé aux CFF pour non-respect de la cadence du train tous les $\frac{1}{4}$ d'heure. Il précise que nous versons ce montant au Canton et que le montant prévu dans le budget 2020 était de 122'000 francs. Par rapport à 2019, cela représentait une augmentation de 17'000 CHF en particulier dû aux investissements pour la desserte au $\frac{1}{4}$ d'heure et le Léman Express.

En fait, il s'agit de notre part au coût général du réseau ferroviaire réparti par la Confédération vers les Cantons. La charge totale pour le Canton de Vaud est de 70% et les 30% restants sont répartis sur les 309 communes vaudoises. La part des communes est calculée sur la base de la population et de la qualité de la desserte dans les communes. Si vous avez une gare dans la commune vous paierez plus que s'il n'y a pas de gare, mais toutes les communes paient quelque chose, même sans accès direct aux transports ferroviaires.

Informations financières :

- a: augmentation de 17'000 CHF par rapport à 2019 liée aux investissements pour permettre la circulation du train au $\frac{1}{4}$ d'heure.
- b : 116 millions pour les nouvelles gares de Mies et Chambésy, indispensables pour passer au $\frac{1}{4}$ d'heure
- c : 450 millions CHF pour les nouvelles rames de train

On sait qu'il y a des problèmes pour respecter la cadence et des annulations de trains. La grève des conducteurs français en début d'année n'a pas aidé, ni les perturbations dues à la situation sanitaire ou encore les problèmes dus au manque de personnel. Cependant, notre contribution est calculée sur la base de la population et aussi de la qualité de la desserte, mais pas sur une fréquence bien précise des trains.

Ceci dit, l'ensemble du réseau ferroviaire a été perturbé quasiment toute l'année à cause du COVID 19 et l'offre des CFF n'a pas été à la hauteur de ce qui était attendu. Cela a généré des pertes d'exploitation qui aurait pu impacter les communes, mais le Conseil d'Etat Vaudois a décidé de financer ces pertes et de réduire la charge pour les communes. Finalement, en 2020 nous payerons, 113'300 CHF au lieu des 122'000 francs budgétés.

Les projets suivants ont été mis à l'enquête publique : du 20 octobre au 20 novembre le port et du 17 octobre au 17 novembre la renaturation du Torry. Il y a une opposition pour le port et une pour la renaturation du Torry, émanant de la même personne.

S'agissant du domaine cantonal, c'est le canton qui est responsable de la levée des oppositions. Les deux Municipalités ont envoyé un document coordonné qui donne les motivations pour lesquelles les oppositions pourraient et devraient être levées. On attend le retour du canton.

Le dossier d'appel d'offres pour le port avec le cahier des charges a été publié le 14 décembre 2020 sur le site de la SIMAP (plateforme électronique conjointe de la

Confédération, des Cantons et des Communes dans le domaine des marchés publics). Ces documents sont extrêmement fouillés et techniques et sont à la disposition des entreprises comme base pour leurs offres. Le délai pour le dépôt des offres est le 1^{er} février 2021 et la date d'adjudication est prévue pour le 17 mars 2021 au plus tard.

Avant de signer un contrat avec l'entreprise sélectionnée, le préavis pour la construction du port devra être approuvé par les Conseils communaux de Mies et Tannay, idéalement en mars 2021. Cette procédure, et le timing mis en place, nous donnera une idée précise du coût de construction au moment de présenter le préavis.

- 5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**
M.-D. Guex a participé le 25.11.2020 à une séance de l'ASCOT. Le budget a été accepté. Le projet pour les élèves de de la 9^{ème} à la 11^{ème} s'appelle LIFT, insertion au monde du travail, transition école. La bibliothèque est ouverte pour tous.

Elle a participé le 19.11.2020 à une séance de l'AJET lors de laquelle trois préavis ont été acceptés : règlements et conditions d'admission du réseau AJET pour le Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte, règlements et conditions d'admission du réseau AJET pour l'Accueil pour écoliers en milieu scolaire et budget 2021.

- 6. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation**
Jill Monney est candidate. Le bulletin secret n'est pas demandé.

J. Monney est élue par acclamation.

7. Préavis no. 58 relatif à l'adoption du plan d'affectation intercommunal « Rives du lac »

N. Finkelstein présente le préavis. Il rappelle que le Conseil vote sur le plan d'affectation qui donne la possibilité de réaliser le projet. Il propose un amendement du plan et du règlement, soit une modification du périmètre B1 et de la légende et places de stationnement réservées aux vélos. Il n'y aura pas de nouvelle enquête publique.

Le vote porte sur l'amendement, sur l'adoption du plan et règlement amendés et sur la levée de l'opposition qui reste.

Les rapports de la Commissions de la zone lacustre et de la Commission d'urbanisme sont favorables, leur lecture n'est pas demandée.

J. Monney n'est pas confortable avec l'idée de simplement valider et est d'avis qu'on ne peut pas nier que la plage amène un inconvénient pour les habitants. Elle demande le déplacement des locaux sanitaires de l'autre côté et tout le monde sera content,

N. Finkelstein répond qu'on les déplacerait devant quelqu'un d'autre ; il s'agit d'une construction peu importante sur le territoire de Mies, qui doit s'arranger avec ses habitants. Si on les déplace, c'est un changement majeur et on recommence l'enquête publique.

K. Reynisdottir rapporte qu'elle a un chien avec lequel elle se promène au bord du lac ; il y a souvent des panneaux « Interdiction aux chiens, chiens en laisse 1/10-31/5 ». Est-ce du fait du Canton ?

N. Finkelstein rappelle que c'est le Conseil qui lève les oppositions mais que c'est le Canton qui avise les opposants de la décision.

H. Studer estime que le règlement contient beaucoup de choses très claires, bâtiments bien spécifiés, places de stationnement. Combien de places de stationnement sont prévues ? La Commission d'urbanisme demandait une 2ème place pour handicapés. N. Finkelstein rappelle qu'on parle d'une zone d'affectation et que les places seront indiquées quand on sera plus avancés avec le projet. Il confirme que les définitions de détail, par exemple l'implantation/désignation des places de parc, circulation camions, etc. relèvent des plans d'exécution.

A. Mir s'étonne qu'on demande au Conseil de Tannay de prendre position sur les oppositions de Mies. Serions-nous tenus d'avoir l'aval de Mies si on voulait faire une construction sur Tannay ?

N. Finkelstein répond qu'il s'agit d'un document intercommunal et que Mies et Tannay sont obligés de prendre les mêmes décisions pour que le plan puisse entrer en vigueur. Si on respecte le plan d'affectation, le cabanon et le local des poubelles sont entièrement sous la responsabilité de Tannay. Ce qui sera construit à Mies sera géré par Mies.

A. Mir relève qu'aujourd'hui on prend position sur l'opposition d'un habitant de Mies. Est-ce que demain on devra demander à Mies s'ils sont d'accord avec le food truck ? Demain chaque commune reste chez elle ?

N. Finkelstein répond qu'il s'agit de deux choses différentes. Ce soir, nous approuvons un Plan d'affectation intercommunal qui détermine l'affectation du sol et les règles pour chaque zone. L'opposition est par rapport à ce Plan. Par la suite, chaque commune gérera seule les constructions sur son territoire qui devront néanmoins respecter le Plan d'affectation, afin de maintenir l'harmonie urbanistique souhaitée pour la zone lacustre intercommunale.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

L'amendement est approuvé à la majorité (18 oui, 1 non, 2 abstentions)

Le préavis no. 58 est approuvé à l'unanimité ((21 oui))

L'opposition est levée à la majorité (18 oui, 1 non, 2 abstentions)

8. Préavis no. 55 relatif à la révision des statuts de l'ORPC (Organisation de la Protection civile)

N. Finkelstein présente le préavis.

Le rapport de la Commission ad hoc est favorable.

J.-L. Jacquinod a lu le document et demande qui est le représentant du Conseil communal.

N. Finkelstein répond « personne » car ce n'est pas prévu dans les statuts en vigueur mais sera prévu dans les statuts futurs. Tannay aura 3 voix à distribuer entre la Municipalité (deux) et le Conseil communal (1). La contrainte pour Tannay est que la Municipalité doit avoir 50% des voix.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 55 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no. 56 relatif au budget 2021

D. Rudaz présente le préavis et informe qu'un nouveau document « Tableau du budget au 31.12.2020, édition du 15.12.2020 » a été distribué en séance. Elle relève qu'il y a eu

une erreur dans la distribution du budget. Cette erreur (page 7, chap. 220.3521 CHF 3'473'600 au lieu de CHF 3'137'000) est corrigée dans le nouveau document.

Le budget prévoit un total de revenus de CHF 12'491'787.5 et un total des charges de CHF 14'354'952.00. L'excédent de charges est de CHF 1'863'164.50.

Le Syndic indique que la Commission des finances a reçu le document correct et que l'erreur est survenue lors de l'envoi des documents à l'ensemble des conseillers.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Lors de la discussion, D. Rudaz répond à diverses questions concernant le préavis.

Le préavis no. 56 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no. 57 relatif à une demande d'emprunter 2 millions

D. Rudaz présente le préavis en rappelant que le plafond d'endettement est de 22'millions de francs.

Le Syndic rappelle que, pour le port, ce n'est pas un emprunt à fonds perdus mais que les taxes d'amarrages permettront peu à peu de rembourser cette opération.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

H. Studer prend note de cette demande d'emprunt pour 2021. Est-ce que l'objectif est de demander la même chose pour 2022 et 2023 ? Il relève qu'il n'a jamais reçu de document officiel indiquant combien va coûter le port. Il s'agissait toujours d'estimations verbales de 6,8 millions +/- 20%. Il aimeraient avoir une estimation prononcée officiellement par la Municipalité pour pouvoir juger des emprunts nécessaires dans les prochaines années. G. van Gelder informe que le cahier des charges a été mis à disposition des entreprises avec un délai de soumission au 01.2.2021. On aura des chiffres précis pour rédiger le préavis qui sera soumis au Conseil en mars 2021. Il pense que le coût sera d'environ 6 à 7 millions à répartir 50/50 entre Mies et Tannay.

C. Chatton estime que c'est une excellente période pour emprunter de l'argent avec l'intérêt négatif. Le SITSE a emprunté une dizaine de millions !

H. Studer n'est pas contre emprunter l'argent, mais il aimeraient connaître les coûts du port. Il soutient la proposition de la Municipalité.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 57 est accepté par 20 oui et 1 non.

11. Propositions individuelles et divers

Rien à signaler.

Le Président clôt la séance à 22h40.

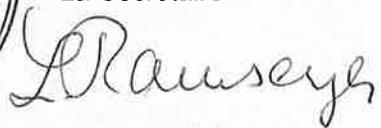
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer